



# Conseil National de l'Ordre des Médecins

République Gabonaise  
Union – Travail – Justice

B. P. : 12 075 Libreville  
E-mail.: [cnomgabon@gmail.com](mailto:cnomgabon@gmail.com)  
Web.: [www.cnomgabon.com](http://www.cnomgabon.com)

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ALLOCATION D'OUVERTURE

31 JANVIER 2026  
Amphithéâtre Arambo  
Libreville

**Madame le Directeur Général de la CNAMGS,**  
**Mrs les Recteurs,**  
**Messieurs les Doyens,**  
**Messieurs les Professeurs,**  
**Messieurs et Dames les Présidents des Sociétés Scientifiques,**  
**Mesdames les Présidentes des Ordres du secteur santé,**  
**Chers homologues tous membres du RGRPSS,**  
**Maître AKUMBU Jean Pierre Junior,**  
**Chers collègues,**  
**Chers confrères,**  
  
**Mesdames et Messieurs,**

L'Assemblée Générale du dernier jour de la nouvelle année civile débutante est particulière. Le singularisme de ces assises tient à plusieurs aspects.

Elle se situe à la sortie d'une période de transition politique qui a succédé à la sombre pandémie de la COVID 19 avec sa cohorte de mort et de désorganisation structurelle, administrative et sociale.

De plus, le Présidium ne compte que trois membres présents ; la maladie frappe deux d'entre eux, heureusement morbus ne nous les a pas ravis.

Avant de poursuivre mon propos, je vous prierais de vous lever pour observer une minute de silence en la mémoire de tous ses valeureux confrères que vous avez côtoyés, qui nous ont précédé dans l'au-delà notamment le premier Président du CNOM, le Médecin Général Jacques **IGOHO**.

Malheureusement les mécanismes de remplacement prévus par l'Ordonnance 34/75 du 18 juin 1975 dans ses articles 9,10, et 11 ont été inopérantes. Néanmoins le quorum de décision étant préservé le CNOM a fonctionné de manière acceptable. D'où l'urgence d'une AG électorale de renouvellement du bureau dans les stricts délais édités par la loi.

**Chers confrères,**

Notre institution souffre actuellement de l'obsolescence de ses outils de gouvernance à savoir l'ordonnance 34/75 du 18 juin 1975 instituant l'Ordre des Médecins en république gabonaise, et dans une moindre mesure en attendant l'abrogation complète de la loi, le Règlement Intérieur, le verrou constitué par l'article 18 étant l'ogre qui tient à distance les médecins ayant choisi d'exercer dans l'illégalité.

Nous pouvons enfin faire un projet de Code de déontologie propre, compte tenu de l'état d'avancement du projet du Code de la Santé au SENAT qui sera grâce à la dynamique de l'avènement de la Vème République et que le CNOM est membre fondateur de la CFOM (Conférence Francophone des Ordres des Médecins), une sorte de francophonie médicale regroupant 27 pays avec pour siège à l'adresse physique l'Ordre National des Médecins à Paris qui statutairement occupe le poste de SG qui lui est attribué.

Monsieur et Mesdames les membres du RGRPSS ;

Maitre AKUMBU ;

Chers collègues ;

Chers confrères,

Le CNOM vous remercie d'avoir honoré de votre précieuse présence cette cérémonie d'ouverture de notre AG ordinaire, et vous présente nos vœux les meilleurs pour cette année débutante : santé, prospérité, parfaite collaboration avec ceux vous entourent et pleins succès dans vos recherches scientifiques.

Ces vœux s'adressent également à tous les médecins et autres collaborateurs venus pour cette Assemblée Générale dont je déclare ouverts les travaux.

**Je vous remercie !**

Le Président

**Dr Emmanuel OGANDAGA**